

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
22	29	26

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 juin 2011**

N° 2011/06/28/04

Date de la convocation
20/06/2011

Date d'affichage
20/06/2011

OBJET DE LA DELIBERATION

**CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES – CONVENTION DE
PARTENARIAT**

Le 28 juin 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

Présents : M. BIAUX Alain, maire,

Mmes DETERM Dominique, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie,

MM. BISSON Dominique, FAUCONNET Gérard, FENAT Denis, PIERRON Jacques, adjoints.

Mmes DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GABREL Corinne, GERARDIN Agnès, LEFORT Claudine, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.

MM. BESSON Thierry, CALLIOT Daniel, CHOULARD Jean-Michel, JOSEPH Denis, PERNET Pierre, PEROT Jean-Claude, SARTELET Alain, SMITH William.

Excusés :

M. LHENRY Hervé qui donne pouvoir à Mme LE LAY Chantal

Mme MILLOT Bernadette qui donne pouvoir à Mme THILLY Monique

Mme MOREAU Agnès qui donne pouvoir à Mme GABREL Corinne

Mme ROLLET Marie-France qui donne pouvoir à M. FENAT Denis

Absents :

M. ANTUNES José

M. CARRASCO Guy

Mme CORREIA Véronique

Secrétaire de séance : M. SARTELET Alain

4/ CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES
CONVENTION DE PARTENARIAT

Le crédit social des fonctionnaires, est une association loi 1901 comportant 2 000 000 d'adhérents, fonctionnaires et assimilés. Il offre des services dans le domaine de l'assurance et du crédit. Le CSF met en œuvre une démarche qui prend appui sur l'action d'un réseau national de bénévoles relayé par des conseillers professionnels sur l'ensemble du territoire français.

Depuis 1992, le CSF met en œuvre une politique partenariale active en direction de la fonction publique. Les conventions qui en découlent ont pour objectifs de faciliter l'accès des agents aux produits et services du CSF et de mettre en place des produits ou services adaptés spécifiquement.

Le CSF propose aujourd'hui à la commune de Fagnières de conclure une convention afin de permettre aux agents de la commune d'accéder à l'ensemble des services que le CSF met à disposition des agents dans les domaines du crédit, de l'assurance et de la vie quotidienne.

Les agents peuvent ensuite payer un droit d'entrée de 11 €, valable à vie.

Il vous est donc proposé d'approuver le projet de convention de partenariat joint en annexe et d'autoriser le maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
OUI l'exposé qui précède

APPROUVE le projet de convention joint en annexe.

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention relative à la mise en place d'un partenariat avec le crédit social des fonctionnaires.

Adopté à la majorité avec 20 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 1^{er} juillet 2011

Après dépôt en Préfecture

Le Maire,

Le

et publication du

A. BIAUX